



Comment savoir qui m'a diffamée 2 ans après

Par **meta**, le **30/08/2010** à **17:59**

J'ai travaillé pendant plusieurs années pour une société où ça ne s'est pas bien passé. Je n'ai pas tenu devant certaines pressions ainsi qu'un travail foncièrement inintéressant et cela s'est retourné contre moi, et dans les dernières années j'ai fait l'objet d'une mise à l'index générale alors que je chargeais à bloc suite à ce que j'avais subi et à du harcèlement moral, chose sur laquelle j'ai mis trop tard un nom. Cela avec en parallèle des problèmes personnels. Les délégués du personnel étaient très liés avec la direction, d'ailleurs leur chef était le personnage haut placé (et aussi délégué syndical, no comment) qui me faisait du harcèlement moral, donc il était difficile de m'adresser à eux...

J'ai littéralement fui cette société il y a 3 ans dès qu'on m'a proposé un poste ailleurs qui m'aurait enfin permis de me revaloriser professionnellement et personnellement. Mais ce bel enthousiasme a été douché car l'entreprise m'a remerciée dès le premier jour. Ici il y a 2 possibilités: soit mon ancien employeur a frappé (le milieu est petit dans ma ville), soit ils n'avaient pas de mission à me proposer et donc ils virent la personne (Je sais que ce genre de mésaventure est arrivé à d'autres). Bien entendu, on s'est gardé de me donner le moindre motif.

Bref, après une période de chômage de quelques mois, j'ai décidé d'entamer une formation afin d'actualiser mes connaissances sur les technologies porteuses qui m'attiraient tant. Au sortir de la formation, l'organisme m'a mise en contact avec une société qui était prête à prendre rdv pour me proposer un poste. C'était inespéré à mon âge et sachant que personne n'aurait pris une "débutante" dans mes nouvelles connaissances. Cela m'aurait permis de rebondir par la suite sans soucis pendant le reste de ma carrière.

L'employeur potentiel a annulé le rdv prévu après s'être renseigné auprès de mon ancien employeur qui lui a dit du mal de moi. Il a anéanti au passage tous mes espoirs de retrouver du travail car c'était ma seule chance d'acquérir une expérience qui m'aurait ouvert toutes les

portes. tout cela aurait été difficile à prouver pour porter plainte, mais il se trouve que je lui ai demandé des explications par email et j'ai obtenu 2 informations: 1) que c'était mon ancien employeur qui m'avait descendue et en "prime" 2) que l'employeur potentiel se vantait d'avoir embauché quelqu'un de plus jeune que moi, ce qui est discriminatoire.

Seulement j'étais encore fragilisée psychologiquement à l'époque suite à tout ce que j'avais subi et je sentais d'autant moins le courage d'entamer un procès à l'issue très incertaine que j'en avais déjà un autre en cours. J'ai bien tenté de demander conseil auprès de l'inspection du travail qui s'est contentée de me donner de vagues conseils, et auprès d'avocats dont aucun ne voulait se mouiller pour me dire si cela valait le coup d'y aller. J'ai donc laissé tomber car je croyais encore retrouver du travail malgré tout. Au lieu de cela, je galère sans fin depuis 3 ans car mon cursus n'intéresse plus grand monde.

Aujourd'hui je sais qu'il est trop tard pour porter plainte pour diffamation et intention de nuire. Mais je voudrais enfin connaître le nom de la personne qui m'a fait le coup car dans l'email seule mon ancienne société est évoquée. J'ai conservé ce mail car juridiquement il peut servir de preuve. Ma question est la suivante: puis-je forcer légalement l'employeur qui m'a rejetée à me donner le nom de cette personne sur la seule foi de ce qu'il reconnaît dans son email ? En le menaçant de le lui faire demander par un avocat s'il refuse. Si oui, merci de me dire comment je dois faire (simple email ou lettre recommandée). Il faudrait que dans mon courrier je puisse m'appuyer sur un article de loi car sinon il risque de refuser de répondre...

Je précise que mon seul but est d'obtenir un nom précis et pas d'entamer un procès puisqu'il est trop tard.

Merci pour vos réponses et désolée pour les longueurs.